



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 82 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h 30.

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 263 194 du cadastre du Québec situé au 20, rue Gérard à Saint-Cuthbert.

Nature et effet :

- Autoriser une marge arrière de 5,92 mètres pour le garage annexé au bâtiment principal alors que la réglementation municipale exige une marge arrière de 7 mètres.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au mairie@st-cuthbert.qc.ca

Donné à Saint-Cuthbert ce quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt.

Nathalie Panneton, directrice générale adjointe